

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 39 (1959)
Heft: 1

Artikel: Premier souci européen de la France : ne pas "rater son entrée" dans le Marché Commun
Autor: Drouin, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888189>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Premier souci européen

de la France :

Ne pas « rater son entrée »

dans le Marché Commun

par Pierre Drouin
Rédacteur économique
au journal « Le Monde »

La grande remise en ordre économique et financière, décidée par le Gouvernement de Gaulle, à la fin du mois de décembre, éclaire d'un jour tout à fait nouveau les rapports de la France avec ses cinq partenaires du Marché Commun, comme avec les autres pays de l'O.E.C.E. Mais les interprétations varient sur les conséquences de ce « virage ». Contribuera-t-il seulement à resserrer les liens entre les Six ou peut-il être l'amorce d'une conception plus « généreuse » des relations commerciales entre la France et le reste du monde ?

Le « satisfecit » enregistré du côté de la Commission Européenne de Bruxelles, au lendemain du lancement du plan Rueff — revu et corrigé par les ministres — ne peut laisser de doute sur l'interprétation des mesures françaises du côté des instances du Traité de Rome. On comprend fort bien l'allégresse de M. Hallstein. C'est le gouvernement le moins « européen » que la France ait connu depuis longtemps qui adopte d'un coup les réformes audacieuses réclamées ou suggérées par les institutions des Six. Dès l'arrivée au pouvoir du Général de Gaulle, on ne cachait guère à Bruxelles la crainte de voir la France se détourner — sans éclat certes, mais graduellement — des objectifs assignés aux constructions à Six. Les vertus politiques de la « petite Europe » ne se sont jamais imposées — c'est le moins qu'on puisse dire — aux gaullistes, et ce n'est pas le rapport du député U.N.R., M. de La Malène sur la question qui a pu offrir de nouvelles raisons d'espérer en une conversion européenne. L'arrivée au pouvoir de M. Michel Debré, bien connu pour ses interventions vigoureuses contre l'Europe des Six, n'aurait pu que confirmer dans leurs craintes les membres de la Commission de Bruxelles.

On ne fait plus aujourd'hui de « procès d'intention » à la France. Si la formule « le Traité de Rome, mais rien que le Traité » peut traduire assez bien la disposition des autorités françaises, la volonté de jouer loyalement le jeu du Marché Commun n'est plus mise en doute, et les décisions prises à cet égard ont plus de poids que toutes les paroles à résonance européenne qu'auraient pu prononcer les responsables de la IV^e République.

Il est certain que le tryptique : libération des échanges à 90 %, dévaluation, convertibilité externe, facilitera considérablement les rapports de la France et de ses cinq partenaires, et donc l'application du Traité de Rome.

Celui-ci, on le sait, faisait des obligations du Code de libération de l'O.E.C.E. un point de départ de la marche vers une intégration économique à Six et l'on peut dire sans solliciter les textes, que la France eût été en infraction avec le Traité de Rome lui-même si elle n'avait pas porté sa libération des échanges au taux demandé par l'O.E.C.E. (sans parler de la prise facile donnée ainsi aux Onze, pour les accusations de discrimination, comme on l'a vu lors du Conseil de l'O.E.C.E. du 15 décembre 1958).

La dévaluation semble avoir été décidée surtout pour épargner une nouvelle crise de notre commerce extérieur, une fois absorbée dans les prix, les hausses provenant de la suppression des subventions ou de l'accroissement du poids de la fiscalité. Quoi qu'il en soit, elle aidera de deux façons l'accomplissement des échéances européennes. Elle éloignera d'abord la tentation de recourir dès les premiers mois de fonctionnement du Marché Commun à des « clauses de sauvegarde », ce qui eût été d'un effet déplorable et aurait compromis l'existence même de la construction des Six.

L'ajustement monétaire modérera les revendications des industriels français concernant l'harmonisation des charges fiscales et sociales, objectif souhaitable certes mais qui représente une œuvre de longue haleine. Quant au rétablissement de la convertibilité de la plupart des monnaies européennes, nul doute qu'elle aidera à rapprocher les Six. En effet le risque de voir chacun des membres du Marché Commun mener une politique économique trop personnelle voire même en contradiction avec celle des autres partenaires est très réduit, du fait de la discipline monétaire qu'ils se sont imposée, et notamment la France, jusqu'ici particulièrement vulnérable à l'inflation.

* * *

Mais la convertibilité a une autre vertu, celle d'ouvrir plus largement le Marché Commun vers le monde extérieur. Jusqu'alors, il faut bien le dire, la France avait surtout conçu la Communauté européenne comme une aire de préférence à Six, et nombre de représentants du patronat qui s'étaient ralliés définitivement au Marché Commun (d'autant plus bruyamment qu'ils voulaient repousser la Zone de Libre-Échange) y voyaient notamment la possibilité de retrouver à l'échelle des Six ce climat protectionniste dans lequel vivaient les affaires françaises depuis des générations. Cette interprétation du Traité de Rome n'est plus de mise aujourd'hui, et il faudra désormais que tous ses membres tirent dans le même sens, c'est-à-dire vers un élargissement des rapports commerciaux avec le reste du monde. Nul doute que cette approche nouvelle facilitera les préparatifs d'une association multilatérale des Six et des Onze à partir du projet élaboré en ce moment par la Commission Hallstein.

Il faut se garder néanmoins de toute illusion : si la formule proposée n'était qu'un simple « habillage » nouveau de l'ancienne zone de libre-échange, les négociations n'auraient guère plus de chances d'aboutir que du temps de M. Maudling.

Mauvaise volonté de la France? Parti-pris politique? En fait, s'il ne s'agissait que de politique, c'est au contraire vers la « Grande Europe » non institutionnelle que pencherait le gouvernement du Général de Gaulle, celle qui n'implique pas, au bout de la course une quelconque ébauche de fédéralisme. Mais tout simplement, un succédané de zone de libre-échange apparaît aux responsables de l'économie française comme un surcroît de risques intolérables. Le souci

de ne pas « rater son entrée » dans le Marché Commun apparaît à la France comme déjà bien suffisant.

Si les dispositions prises dans le plan d'ensemble de la fin décembre mettent en effet notre pays dans une bien meilleure posture conjoncturelle, elles ne peuvent d'un coup de baguette magique améliorer les structures de l'appareil de production, et restaurer dans l'immédiat un équilibre durable de la balance commerciale.

Sans doute, un considérable mouvement de rajeunissement est constaté depuis deux ou trois ans dans l'industrie française et l'approche des échéances du Marché Commun a accéléré le processus de reconversion, de spécialisation, et de concentration des entreprises. Mais autant ce profond travail d'adaptation peut se poursuivre sans à-coups en période d'expansion, autant il est difficile de le mener à bien dans une ambiance de récession. Les remous créés ces derniers temps par les licenciements à l'usine de Fives-Lille montrent assez clairement à quels graves obstacles sociaux se heurtera la réorganisation des firmes si une reprise de la production n'est pas bientôt enregistrée.

C'est également un travail de longue haleine que d'apprendre à la foule des petites et moyennes entreprises qui constituent au fond le tissu productif de la France, leur métier d'exportateur. Leurs homologues allemands, belges ou néerlandais ont sucé avec le lait de leurs premières affaires cette science du comportement vis-à-vis de l'acheteur étranger. Toute une éducation doit être entreprise à la base, pour engager la plupart des producteurs français à se tourner vers les marchés extérieurs. Des initiatives se multiplient certes, ici et là. Une centaine de groupements d'exportateurs existe maintenant en France, et une ordonnance vient de consentir des facilités fiscales aux sociétés qui seraient constituées par des petites et moyennes entreprises pour favoriser la recherche de débouchés, les expériences de productivité, etc. Mais ces mesures ne porteront leurs fruits qu'à longue échéance.

Ce n'est donc qu'à pas prudents, mesurés, que la France entre dans la grande compétition européenne. Fût-elle même en parfait état de marché économique, le souci de ne pas « trop charger la barque » pourrait-il disparaître, tant que sera ouverte au flanc de la France la plaie de la guerre algérienne?

Pierre DROUIN